

**Demande de souscription
Assurance « CASSE AU SOL UNIQUEMENT » 2023
N°FRM0000001AV17A/AVI/RSA**

ASSUREUR

Contrat d'assurance N°FRM0000001AV17A/AVI/RSA souscrit auprès de l'Assureur :

XL INSURANCE COMPANY SE, société d'assurance enregistrée en Irlande sous le numéro **641686**, sis XL HOUSE 8 ST STEPHEN'S GREEN HOUSE DUBLIN 2 (Irlande), contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie) agissant aux fins des présentes à travers sa succursale française domiciliée au 61 rue Mstislav Rostropovitch - 75832 Paris Cedex 17, France et enregistrée sous le numéro 419 408 927.

Représentée par **XL Catlin Services SE**, Succursale française : 61, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 823 500 087 et à l'Orias sous le numéro C184968.

INTERMEDIAIRE

AIR COURTAGÉ ASSURANCES
330 Allée des Lilas - Hôtel d'Entreprises "Pierre Blanche"
01150 SAINT VULBAS, FRANCE

En cas d'acceptation de cette demande de souscription et sous réserve du paiement de la prime selon les modalités définies ci-après, cette proposition valant conditions particulières constituera, avec les Conditions Générales CG AXAXL CASSE AU SOL UNIQUEMENT V18.11.19 ci-jointes, le contrat d'assurance.

Il est précisé que les conditions particulières prévalent sur les conditions générales, notamment en ce qu'elles peuvent avoir de contradictoire.

Par ailleurs, il est précisé que si le contrat d'assurance est souscrit par des personnes exerçant une activité commerciale ou a but lucratif et au moyen d'aéronefs légers (c'est-à-dire dont la masse maximum au décollage inférieure ou égale à 5 700 kilogrammes) exclusivement, il sera fait application du titre I du code des assurances.

Conservez une copie de toutes ces pages.

SOUSCRIPTEUR ET ASSURE

NOM DU CLUB OU DE LA STRUCTURE AFFILIE RSA :

Code structure (6 chiffres) :

Représenté par **Nom :** **Prénom :**

OU SI VOUS N'AVEZ PAS UN CLUB OU UNE STRUCTURE COMMERCIALE AFFILIE AU RSA

Nom : **Prénom :** **N° de licence fédérale (6 chiffres) :**

A COMPLETER DANS TOUS LES CAS :

Adresse :

Code postal : - Ville :

Tel : - E-mail :

DROIT APPLICABLE ET LANGUE UTILISEE

Le présent contrat est régi par la loi française et en particulier par les dispositions du Titre I et II du Livre 1er du Code des Assurances. La langue utilisée est la langue française.

AERONEF ASSURE

Cette demande de souscription est réservée uniquement à la catégorie d'aéronefs ci-dessous sous réserve d'être immatriculé/identifié en France ou dans un pays limitrophe à la France (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Principauté de Monaco, A L'EXCLUSION DES PRINCIPAUTES D'ANDORRE ET DE MONACO) ou aux ETATS-UNIS.

Les aéronefs immatriculés aux Etats-Unis, sont couverts par le présent contrat sous réserve de l'existence d'un trustee et de l'attestation TRIA dûment complétée. Contacter AIR COURTAGÉ ASSURANCES.

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avion/ planeur CNRA (< 2700 kg) | <input type="checkbox"/> Avion/ planeur CDNR (< 2700 kg) | <input type="checkbox"/> Avion /planeur CNRAC (< 2700 kg) |
| <input type="checkbox"/> Avion /planeur CNSK (< 2700 kg) | <input type="checkbox"/> EASA permit to fly | <input type="checkbox"/> Avion /planeur CDN de + de 30 ans (< 2700 kg) |
| <input type="checkbox"/> Hélicoptère CNSK | <input type="checkbox"/> ELA 1 ou LSA dont vous assurez toute ou partie de la maintenance (< 2700 kg) | |
| <input type="checkbox"/> Hélicoptère CNRA | <input type="checkbox"/> ULM en kit ou de construction amateur (hors classe 1 paramoteur et classe 6 Hélico-ULM) | |

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION (ou IDENTIFICATION pour les ULM)	VALEUR ASSUREE AVEC UN MAXIMUM DE 130 000 €

Objet de la garantie :

Le contrat a pour objet de garantir tous les dommages matériels causés à l'aéronef désigné quand celui-ci est **au sol, moteur à l'arrêt, A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE UTILISATION.**

La garantie est acquise au premier risque, c'est à dire avec dérogation à la règle proportionnelle prévue à l'Article L 121-5 du Code des Assurances.

Conditions de la garantie : En complément des conditions de garantie mentionnées aux Conditions Générales ci-jointes :

- L'aéronef doit être assuré en Responsabilité Civile pendant toute la durée de la présente police. Il appartient à l'Assuré de s'assurer que ladite assurance Responsabilité Civile est renouvelée faute de quoi il perdra le bénéfice de la présente assurance Corps.
- Absence de sinistre pour des dommages matériels survenus au sol (moteur à l'arrêt) au cours des 3 dernières années sur des aéronefs vous appartenant ou vous ayant appartenus.
- L'aéronef désigné ne sera garanti que s'il est en en état de vol et administrativement en règle au moment du sinistre.
- La garantie « VOL » (soustraction frauduleuse) d'un aéronef stationné sur une remorque ne sera acquise que dans la mesure où la remorque se trouvait dans des locaux fermés.

Limites Géographiques :

Europe géographique, DROM POM COM, Maroc, Tunisie.

A L'EXCLUSION DES PAYS SUIVANTS : ALBANIE, ARMÉNIE, BIÉLORUSSIE, GÉORGIE, KOSOVO, DISTRICT FÉDÉRAL DU NORD CAUCASE, L'UKRAINE, LA CRIMÉE, RUSSIE, NAGARNO-KARABAKH, OSSETIE DU SUD ET TOUT PAYS OU L'AÉRONEF ASSURÉ EST OPÉRÉ EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES ET/OU DE L'UNION EUROPÉENNE.

Franchise : 1 000€ applicable par aéronef et par sinistre dans tous les cas Y COMPRIS en cas de perte totale (sauf dommages résultant d'un risque de guerre ou assimilés).

PRIME ANNUELLE		
Valeur Assurée	Taux à appliquer sur la Valeur Assurée	Prime annuelle Totale TTC
..... € (Maxi 130 000 €)	0.95% (multipliée par 0.0095)	= €
Extension Risques de Guerre, actes de malveillance, vandalisme, sabotage		+ 30 € (OBLIGATOIRE)
Si votre aéronef est identifié ou immatriculé dans un pays limitrophe à la France, des taxes s'appliquent.	<input type="checkbox"/> Immatriculation en Allemagne : 19 % du montant de la prime <input type="checkbox"/> Immatriculation en Belgique : 9.25 % du montant de la prime <input type="checkbox"/> Immatriculation en Espagne : 8.15% du montant de la prime <input type="checkbox"/> Immatriculation en Italie : 7.50 % du montant de la prime <input type="checkbox"/> Immatriculation au Luxembourg : 4 % du montant de la prime	Montant de la taxe : + €
Coût du contrat (15,10€) et de contribution aux Fonds de garantie terrorisme (5,90€)		+ 21 €
PRIME TOTALE ANNUELLE	 €
<i>(Prime de base + Extension risques de guerre + taxes éventuelles + Coût de contrat + Fonds de garantie terrorisme)</i>		

Pour toute demande d'assurance sortant de ces conditions prédéfinies, contactez AIR COURTAGE ASSURANCES

CONDITIONS TARIFAIRES DES ACTES DE GESTION :

Il est précisé que toute modification du contrat par voie d'avenant entrainera des frais de gestion supplémentaires par acte de :

- Remise en cours (suite à suspension pour non-paiement) : 12 €
- Avenant engendrant une surprime : 12 €
- Avenant engendrant une ristourne : 12 €
- Avenant dont acte n'engendrant pas d'opération comptable : 12 €

PROCEDURE EN CAS D'ACCORD

1/ Parapher et signer en bas à droite toutes les pages du bulletin (4 pages) et compléter tous les items ci-dessous.

2/ Période d'assurance souhaitée : 12 mois à effet du/...../ 2023 - contrat **AVEC tacite reconduction**

Préavis de résiliation de 60 jours avant l'échéance annuelle.

La garantie sera acquise à compter de la date mentionnée ci-dessus et sous réserve du paiement de la prime. Cette date ne pourra être antérieure à celle figurant sur le cachet de la poste.

3/ Mode de règlement : Règlement total obligatoire pour que la garantie soit acquise.

Chèque bancaire n°joint, à l'ordre d'AIR COURTAGE ASSURANCES

Virement bancaire (merci d'indiquer votre nom et prénom ou le nom de la structure affiliée comme référence)

IBAN : FR76 1780 6002 0062 2577 3600 380 / BIC : AGRIFRPP878

4/ ETES-VOUS UNE PERSONNE MORALE ? NON OUI

Si OUI : Nom du bénéficiaire effectif de la personne morale (si différent que vous) :

En tant que profession réglementée, nous devons identifier les bénéficiaires effectifs de nos clients (la ou les personnes physiques qui possèdent directement ou indirectement plus de 25% du capital ou des droits de vote de la personne morale, ou à défaut la personne physique qui exerce un pouvoir de contrôle sur les organes de direction ou de gestion de cette dernière)

5/ ETES-VOUS UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE) ou PROCHE D'UNE PPE ? OUI NON

Qui est PPE ? *

Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches (membres famille...)

Les personnes étroitement associées aux PPE, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

* Selon l'article R561-18 du Code Monétaire Financier - Information désormais rendue nécessaire en vertu de la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

6/ PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE ENVOI :

- **Si vous être une personne physique :** une copie de votre carte d'identité ou passeport en état de validité

- **Si vous être une personne morale :**

- o Copie du KBis de moins de 3 mois / copie de l'immatriculation au répertoire des métiers ou des professions libérales pour les non commerciaux / copie de la déclaration en préfecture ou statuts pour les associations,
- o Copie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale.

- **Dans tous les cas :** une copie du certificat d'immatriculation ou dans le cas d'un ULM, de la copie de la fiche d'identification

7/ SUPPORT DE COMMUNICATION :

Comment souhaitez-vous recevoir l'ensemble de nos correspondances/ contrats :

100% papier

100% numérique

8/ CONSENTEMENT ACTION COMMERCIALE :

Acceptez-vous de recevoir de la part d'AIR COURTAGE ASSURANCES par email, par téléphone ou par courrier des informations à caractère commercial susceptibles de vous intéresser ?

OUI NON

9/ DECLARATIONS :

Je soussigné(e),, déclare :

- Avoir pris connaissance et accepté sans réserve la présente proposition de souscription (4 pages).

- Avoir pris note qu'une fois acceptée, cette proposition vaut conditions particulières du contrat constitué par cette proposition valant conditions particulières et les Conditions Générales CG AXAXL CASSE AU SOL UNIQUEMENT V18.11.19. Celles-ci forment un tout indissociable et constituent le contrat d'assurance.

- Que les renseignements qui précèdent sont, à ma connaissance, exacts et accepte qu'ils servent de base à l'établissement du contrat. **Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.**

- Avoir pris note **que ce contrat d'assurance est souscrit pour une période de 12 mois à compter de la date d'effet mentionnée sur la présente proposition** de souscription sans que cette date soit antérieure à la date figurant sur le cachet de la poste et sous réserve du paiement de la prime. **Le renouvellement se fera par TACITE RECONDUCTION.**

- Avoir reçu et pris connaissance de la [fiche d'information légale d'AIR COURTAGÉ](#) (dans laquelle vous trouverez notamment les informations concernant le traitement des données personnelles, les réclamations, la médiation de l'assurance) ainsi que celle de **XL CATLIN SERVICES SE, Succursale Française** (contenant notamment les informations concernant le traitement des données personnelles).

En tant que courtier d'assurance (intermédiaire intervenant au titre de l'article L. 521-2 II - 1° b) du code des assurances), Air Courtage Assurances a sélectionné le programme d'assurance AXAXL AERO. Air Courtage Assurances souscrit ce programme dans le cadre d'une délégation accordée par la compagnie XL INSURANCE COMPANY SE.

- Avoir pris note que si, en tant que souscripteur personne physique, j'ai adhéré au présent contrat en utilisant uniquement des techniques de communication à distance (téléphone, fax, internet), et à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de mon activité commerciale ou professionnelle, je dispose de la faculté de renoncer à ce contrat, par écrit, pendant un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat (date d'effet), sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Pour exercer ce droit de renonciation, il suffit d'adresser, sur un support papier (courrier simple, lettre recommandée...) ou sur un autre support durable (email,...), le modèle ci-dessous à l'adresse suivante : AIR COURTAGÉ ASSURANCES 330 Allée des Lilas - Hôtel d'Entreprises "Pierre Blanche" - 01150 SAINT VULBAS, France ou par email à : info@air-assurances.com.

"Je soussigné(e) M..... (nom, prénom, adresse) déclare renoncer à ma souscription au contrat (Nom du contrat souscrit) n° que j'avais souscrit à distance le Fait à le signature"

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation, et les cotisations déjà versées me seront remboursées, à l'exception de celles correspondant à la période de garantie déjà écoulée.

Si des prestations m'ont déjà été versées au titre de mon adhésion, je ne peux plus exercer mon droit à renonciation.

Date :/...../.....

Signature du Souscripteur :

AIR COURTAGÉ ASSURANCES PAR DELEGATION :
Caroline COGNET RENARD, Co-Gérante.



REPARTITION : 100% XL INSURANCE COMPANY SE

Demande de souscription à compléter et à retourner avec votre règlement à :

AIR COURTAGÉ ASSURANCES - 330 Allée des Lilas - Hôtel d'entreprises « Pierre Blanche » - 01150 SAINT VULBAS
Tel: 04 74 46 34 83 - rsa@air-assurances.com

- **PROPOSITION VALABLE 30 JOURS A COMPTER DE LA DATE D'ENVOI DU PROJET PAR AIR COURTAGÉ.**

- **LA GARANTIE NE SAURAIT ETRE EFFECTIVE QU APRES CONFIRMATION FORMELLE ECRITE DE NOTRE PART ET SOUS RESERVE DU PAIEMENT DE LA PRIME ANNUELLE.**

- **EN CAS DE SINISTRE SURVENANT AU COURS DE LA PERIODE DU CONTRAT, LA PRIME ANNUELLE TOTALE SERA PERCUE.**